



## **Avis public**

### **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 2 août 2022 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- La construction d'un garage isolé

Cette demande vise le **20, rue Best.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser:

- Un garage isolé d'une superficie de 92,9m<sup>2</sup>, dépassant le 60m<sup>2</sup> qu'autorise le Règlement de zonage 699-11.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 14 juillet 2022.

Richard Joyal  
Directeur général